

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE QUINZE et le 20 MAI à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 13 MAI 2015, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur Gabriel BELLOCQ, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Elisabeth BONJEAN - M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO - M. Francis PEDARRIOSSE, Adjoints - Mrs Michel BREAN - Dr Philippe DUCHESNE - Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Axelle VERDIERE-BARGAOUI - Valériane ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - Mrs Bruno CASSEN - Pascal DAGES - Mmes France POUDEX - Sarah DOURTHE - Mrs Grégory RENDE - Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON

ABSENTS ET EXCUSES : Mmes Dominique DUDOUS - Laure FAUDEMÉR - Isabelle RABAUD-FAVEREAU - Régine LAGOUARDETTE - M. Bertrand GAUFRYAU - Mme Géraldine MADOUNARI - Mrs Alexis ARRAS - Eric DARRIERE - Christophe BARDIN

POUVOIRS :

Mme Dominique DUDOUS donne pouvoir à M. Serge BALAO
 Mme Laure FAUDEMÉR donne pouvoir à M. Michel BREAN
 Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU donne pouvoir à Mme Valériane ALEXANDRE
 Mme Régine LAGOUARDETTE donne pouvoir à Mme Christine BASLY-LAPEGUE
 M. Bertrand GAUFRYAU donne pouvoir à M. Francis PEDARRIOSSE
 Mme Géraldine MADOUNARI donne pouvoir à M. Stéphane MAUCLAIR
 M. Alexis ARRAS donne pouvoir à M. Bruno JANOT
 M. Eric DARRIERE donne pouvoir à Mme Marie-Constance BERTHELON

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bruno CASSEN

OBJET : SAISON FESTIVE ET TAUROMACHIQUE 2015 : PRIMES ET PRIX

Dans le cadre de la saison festive et tauromachique 2015, il est proposé de fixer le montant des primes et prix qui seront attribués aux concurrents des différentes manifestations.

1/ Un prix par tirage au sort aux participants de la Journée des enfants : VTT d'une valeur maximale de 300 €.

2/ Pour les jeux des enfants, achat de petits lots pour une valeur totale de 500 €.

3/ Le montant des récompenses allouées aux lauréats des radios crochets (enfants et adultes):

- Pour le radio crochet des enfants, 460 € de prix répartis du 1er au 13ème:

1er:	75 €	5ème et 6ème:	40 €
2ème:	70 €	7ème et 8ème:	30 €
3ème:	60 €	du 9ème au 11ème:	15 €
4ème:	50 €	12ème et 13ème:	10 €

- Pour le radio crochet des adultes, 1 500 € de prix répartis du 1er au 13ème :

1er:	500 €
2ème:	300 €
3ème:	200 €
du 4ème au 13ème :	50 €

4/ Les primes accordées aux participants du CONCOURS LANDAIS :

ECARTEURS Concours Final	
1er	3 050 €
2ème	1 525 €
3ème	800 €
4ème et 5ème	650 €

ECARTEURS Eliminatoires	
Du 1er au 5ème	180 €

SAUTEURS	
1er	500 €
2ème	350 €
du 3ème au 5ème	250 €

CORDIERS	
Du 1er au 4ème	180 €

ENTRAINEURS	
Du 1er au 8ème	150 €

VACHERS	
Du 1er au 4ème	80 €

En cas d'absence d'un des acteurs et afin de ne pas nuire à l'intégrité du spectacle, il est proposé que le montant de cette prime soit attribué à son remplaçant, ou réparti équitablement entre les autres acteurs de la même catégorie.

PRIX DU PANACHE (Ecarteur)	500 €
1er prix GANADERO	500 €
2ème prix GANADERO	305 €

5/ Une prime cocarde de 150 € accordée aux participants du spectacle landais « Cornes et traditions ».

6/ Une prime de 600 € accordée aux acteurs du spectacle « Générations champions » du mercredi 12 août à 16h30, répartie comme suit :

- 200 € pour chacun des deux acteurs composant le duo classé premier
- 100 € pour chacun des deux acteurs composant le duo classé second.

7/ Pour les jeux d'arènes, 1 600 € de primes répartis sur quatre journées.

8/ Le montant des primes décernées aux participants de la Finale des cocardes pour un total de 2 400 € :

- 4 cocardes à 100 € chacune (poules qualificatives)
- 2 cocardes à 150 € chacune (demi-finale)
- 1 cocarde à 600 € (finale).
- 8 prises de gland à 50 € chacune (poules qualificatives)
- 4 prises de gland à 75 € chacune (demi-finale)
- 2 prises de gland à 200 € chacune (finale)

9/ Les primes accordées aux participants des novilladas non piquées de la Feria :
1er prix : 500 € ; 2ème prix : 250 €

Pour chaque concours ou jeu, un règlement sera établi et déposé chez un huissier.

Les crédits correspondants sont inscrits au Budget primitif des Fêtes, exercice 2015 :

- pour les spectacles populaires : article FPOP 6714,
- pour les spectacles landais : article CLAN 6714,
- pour les spectacles taurins : article CORR 6714.

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR MICHEL BREAN, CONSEILLER MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

FIXE les primes et prix tels que proposés ci-dessus dans le cadre de la saison festive et tauromachique 2015,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20150520-7-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Gabriel BELLOCQ
Conseiller départemental des
Landes**

Affichée le : 22 Mai 2015

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».